



Republique Française
VILLE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE
Département des Hauts-de-Seine

N° 438

DECISION MUNICIPALE

Date d'affichage : **22 JUIL. 2025**

OBJET : Prolongation du partenariat entre la Résidence la Méridienne et la Ville de Villeneuve-la-Garenne

LE MAIRE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération n°18/584 du Conseil municipal en date du 12 octobre 2023 portant délégation de pouvoirs au Maire,

CONSIDERANT :

Que la Résidence la Méridienne fête les 50 ans de son ouverture,

Que dans ce cadre ils souhaitent organiser une exposition de 25 reproductions de cartes postales de Villeneuve-la-Garenne pour les résidents,

Que cette exposition aura lieu en extérieur sur les grilles et le kiosque de la résidence,

Qu'en 2021, un premier partenariat avait été réalisé entre la résidence et la Ville avec ces mêmes reproductions,

Que cette exposition est très appréciée par les résidents de la Méridienne,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE :

La prolongation du partenariat entre la résidence la Méridienne et la Ville jusqu'au 1^{er} septembre 2025, afin que la mission Archives puisse réaliser le prêt gratuit de ces 25 panneaux dans le cadre des festivités du cinquantenaire de la résidence.

DIT :

Que la décision est inscrite au registre des décisions municipales,

Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité.

Que la présente décision municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télécours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le : **22 JUL. 2025**



Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller Régional Île-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris